



conseil municipal du 21 décembre 2016

MOTION

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR REPOND A UN IMPERATIF DE PROTECTION DE LA SANTE DES POPULATIONS ET NECESSITE A CE TITRE LA MOBILISATION DE TOUS

La vallée de l'Arve subit à nouveau un épisode marqué de dégradation de la qualité de l'air, ininterrompu depuis le 30 novembre dernier.

Cette situation justifie la réaction suivant des élus chamoniards :

« 5 ans après la mise en place du PPA vallée de l'Arve, il est impératif que :

- l'ensemble des voies et moyens de nature à mettre fin à la répétition inacceptable de ces épisodes de pollution atmosphérique soit étudié dans le cadre de la révision du PPA,*
- le PPA vallée de l'Arve révisé cet hiver intègre des mesures concrètes et fortes qui concernent aussi bien le secteur des transports que celui des consommations énergétiques dans l'habitat,*
- une concertation approfondie avec les acteurs soit engagée pour faire émerger des mesures efficaces.*

Nous, élus de la commune de Chamonix-Mont-Blanc, en lien étroit avec les élus des autres communes de la CCVCMB, nous engageons compte tenu de l'urgence à :

- rappeler dès les prochains jours à l'ensemble des habitants et séjournants dans la vallée, via la diffusion d'un document d'information dédié, les **bonnes pratiques déterminantes** pour réduire les facteurs de pollution atmosphérique*
- formuler, en lien avec les associations du territoire, **des propositions ambitieuses à intégrer dans le PPA de seconde génération**, qui seront adressées d'ici le 31 décembre 2016 à M. le préfet de la Haute-Savoie ».*